ESTIMATES

Competition Tribunal

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

Part I – The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organisation's main priorities by strategic outcome(s), program activity(s) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2006-III-10
ISBN 0-660-62765-5

105-04043/

Competition Tribunal

2005-2006

Report on Plans and Priorities

David L. Emerson
Minister of Industry

Table of Contents

SECTION I – OVERVIEW 1

Minister's Message 2
Summary Information 4
Departmental Plans and Priorities 5

SECTION II – ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES BY STRATEGIC OUTCOME 8

Analysis by Program Activity 9

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION 12

Management Representation Statement 13
Organizational Information 14
Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents 14

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST 17

Enabling Legislation 18
For Further Information 18

SECTION I – OVERVIEW

Minister's Message

Through its various programs, policies and initiatives, the Industry Portfolio has helped develop a strong economy that is responsive to international trends, opportunities and markets. Together, the fifteen organizations of the Industry Portfolio support a high quality of life for all Canadians by creating the conditions necessary for building a world-leading competitive and innovative 21st century Canadian economy. As the Minister of Industry, I am pleased to report on the plans and priorities for Competition Tribunal.

The Industry Portfolio:

- Atlantic Canada Opportunities Agency [1]
- Business Development Bank of Canada [2]
- Economic Development Agency of Canada for Quebec Regions [1]
- Canadian Space Agency
- Canadian Tourism Commission [2]
- Competition Tribunal
- Copyright Board Canada
- Enterprise Cape Breton Corporation [1] [2]
- Industry Canada
- National Research Council Canada
- Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
- Standards Council of Canada [2]
- Statistics Canada
- Western Economic Diversification Canada [1]

[1] Not a Portfolio member for the purposes of the Main Estimates.
[2] Not required to submit a Report on Plans and Priorities.

Canada has one of the strongest and most vibrant knowledge-based economies in the world. This is due in part to the Government of Canada's substantial investments to build a strong foundation in science and to develop leading edge technologies. As a result, Canadians are known internationally for their scientific and technological breakthroughs.

As a world-leading economy, our future prosperity depends on our ability to attract talent and investment, and to combine them in ways that continuously strengthen our capacity and propensity to innovate – to create and apply new ideas and technologies. We need to ensure that the research and development efforts of universities and government find their way into the marketplace, and that venture capital support is available to entrepreneurial growth companies that are adept at creating and exploiting new markets and technologies. We need to support the development of knowledge-based companies that will specialize in commercialization of science and technology and programs to help Canadian companies bring their research to market. We need to keep building a strong, modern knowledge-based economy to help sustain our enviable quality of life. And we need to keep working in partnership with other governments, industry and academia to develop strategic frameworks that will better guide the development of key industrial sectors.

Canada is going to stay at the forefront of the global knowledge-based economy by finding and adopting new technologies, by being the smartest deployers and users of technology, and the best producers of high-value products for the global marketplace. Our goal is nothing less than to lead the world.

Over the past year, the Industry Portfolio has made significant contributions to the strengthening of the Canadian economy. In 2005, we will continue to work together to focus on growing a dynamic and innovative economy – one that creates a thriving business environment and positions Canada as a strong competitor in the global marketplace.

It is my pleasure to present the *Report on Plans and Priorities* for the Competition Tribunal. This report describes the organization's programs, policies and priorities for the next year as we meet the challenges of building a world-leading innovative 21st century economy. The report includes the following highlights:

- The Tribunal will develop and implement enhancements to its electronic filing and hearing system to support a web-based application process that allows clients to file applications and case documents directly and securely through the Tribunal's website; and

- The Tribunal will undertake a review of the Competition Tribunal Rules, the Competition Tribunal Act and the Tribunal's Practice Directions to identify impediments to more efficient and effective case management and other legal issues affecting the Tribunal's procedures.

We are a government committed to social justice, fairness and environmental responsibility. But getting beyond that vision requires a strong, competitive economy. I am confident that the plans and priorities of the Competition Tribunal will help to create a more dynamic and innovative Canadian economy – one that is indeed stronger and more competitive, and contributes to the quality of life for all Canadians.

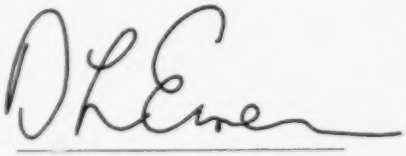

David L. Emerson
Minister of Industry

Summary Information

The Competition Tribunal is a quasi-judicial adjudicative tribunal created in 1986 by the *Competition Tribunal Act*. Its mandate is to hear applications and issue orders related to the civil reviewable matters set out in Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act*, whose purpose is to maintain and encourage competition in Canada, and to ensure that firms compete fairly and markets operate efficiently. The Tribunal has no other function and operates at arm's length from government and its departments.

To find out more about the Competition Tribunal click on: http://www.ct-tc.gc.ca

Since its creation, the Tribunal has heard cases relating to mergers, abuse of dominant position and various trade practices that have involved key players in several industries. The Tribunal has dealt with cases concerned with products and services in a number of business arenas, including, among others: pharmacies, furniture stores, importers of cast iron pipes, airline computer reservation systems, oil refining and gasoline retailing, community newspapers, aspartame, waste disposal, car parts, marketing research services and shared electronic network services.

The *Competition Tribunal Act* also provides for an administrative infrastructure for the Tribunal. Through its Registry, the Tribunal can hold its hearings anywhere in Canada for the proper conduct of the Tribunal's business, as necessary. The Registry is also the repository for filing applications and documents, and issuing documents and orders for all cases brought before the Tribunal.

Financial Resources ($ thousands):

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$1,614	$1,633	$1,633

Human Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
14 FTEs	14 FTEs	14 FTEs

Departmental Priorities

	Type	Planned Spending ($ thousands)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Priority #1 (on-going)	To conduct fair and timely hearings of cases and to issue decisions under Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act* in accordance with the provisions of the *Act*.	$1,614	$1,633	$1,633

Departmental Plans and Priorities

Working Environment

The Competition Tribunal is a small federal organization with one business line – conducting hearings of cases, and one service line – providing Registry support to the Tribunal. Clients of the Tribunal are all nature of Canadian businesses, and the cases it hears are complex. Conducting proceedings in a timely manner is important, and outcomes of Tribunal proceedings are felt by all Canadians. With a small budget, the Registry does its utmost to provide value-for-money and superior service to the Tribunal, its Chairperson and members, Tribunal clients and all Canadians.

The Tribunal's major planning challenge is that as it has no function other than those associated with the hearing of applications and the issuance of orders, it can only react to external demands. Hence, it does not control its workload. The number of applications brought before it depends on the enforcement policy adopted by the Commissioner of Competition and the number of cases filed by individuals or companies under the private access provisions. As a court of record, the Tribunal has such powers, rights and privileges as are vested in a superior court of record with respect to the attendance, the swearing-in and examination of witnesses, the production and inspection of documents, the enforcement of its orders, and other matters necessary for the due exercise of its jurisdiction.

The Tribunal is constantly looking for ways to enhance preparedness so that cases are processed promptly and fairly. Litigants expect cases to be resolved quickly and at lower cost, and the past several years have been ground-breaking for the modernization of Tribunal operations. The Tribunal has felt increased pressure to develop and introduce more electronic services and it has responded appropriately. The electronic filing and hearing process it has developed has set a standard for the legal community. The development and implementation of enhancements to the case management system and the development of Rules for Regulating the Practice and Procedure for the filing of electronic documents and the provision of electronic hearings will continue to be key Tribunal initiatives in the future.

The Tribunal also focuses energies on the requirements of all major federal public service initiatives and policies to which it is subject, including, among others, the appropriate provisions of the Treasury Board Policies on Evaluation and Audit, the Public Service Modernization Act, and the Management of Government Information Initiative.

Significant Ongoing Initiatives

Improving Client Service

The Tribunal's Registry continuously maintains its efforts to enhance systems in support of case and document management to facilitate hearings before the Tribunal. It has amended internal procedures based on the Tribunal's practice and procedures, up-dated Tribunal Practice Directions and Guidelines in support of e-filing and hearings, and implemented a web-based application process to allow clients to file their applications and case documents directly and

securely through the Tribunal's website. In 2005-2006, the Registry will conduct a client satisfaction evaluation of its new website and e-filing system to validate the effectiveness of its web-filing system and to determine areas for further improvement.

During the last fiscal year, the Registry completed an administrative reorganization that has resulted in the provision of increased research and legal resources. In addition, the Registry has improved accountability and increased efficiencies through the restructuring of its human resources, finance, and office management functions, all in support of improved case management.

Providing Legal Support to Tribunal Processes

The legal section of the Tribunal provides legal support to Tribunal judicial and lay members. Core legal activities include the provision of legal drafting support, researching and drafting legal opinions, and arranging legal training on novel legal issues. The legal section also provides members with a regular bulletin that includes information about cases before the Tribunal, upcoming members' activities and training, and a summary of key articles published in the legal and economic community.

In 2005-2006, the legal section will undertake a review of the *Competition Tribunal Rules*, the *Competition Tribunal Act* and the Tribunal's *Practice Directions* to identify impediments to more efficient and effective case management and other legal issues affecting the Tribunal's procedures. Recommendations for making Tribunal Rules more accessible will be formulated and presented to the Tribunal-Bar Liaison Committee for further direction. Once Committee approval has been provided on proposed amendments, the legal section will initiate the federal regulatory approval process to obtain final approval by the Governor in Council.

Making Strategic Improvements to the Tribunal's Library

A restructuring of the Tribunal's library is to be undertaken. The library is a specialized tool for Tribunal members that provides focused expertise and resources on competition law and related matters. The legal section will review available library resources, create an inventory of new on-line data-bases, acquire specialized books and update book collections. Improved holdings management will be implemented.

Improving Management Practices

In 2005-2006, the Tribunal Registry will undertake a number of initiatives to improve its management practices.

An action plan in response to the results of a compliance audit conducted in 2004-2005 will be developed and implemented. Projects under the Management of Government Information Initiative including the implementation of an Electronic Document Management System will be undertaken and will represent an important financial investment by the Tribunal. Organization-wide administrative performance indicators are to be developed, implemented and evaluated, and other areas for evaluation may be identified. Implementation of the Public Service

Modernization Act will be undertaken, including the establishment of Labour Management Consultative Committees, a Dispute Resolution Process and policy development.

The Registry finance function will have an increased focus on policies and procedures. Enhancing in-house policies on travel and hospitality will be a significant initiative. Procedures for processing accounts payable, interdepartmental settlements and no advance claims will be formalized and documented to ensure best practices. Contracting and filing procedures will also be standardized to improve the clarity and transparency of records. The organization's financial structure will also be overhauled to provide better tracking and organization of expenditures and to minimize errors in financial coding.

The Registry will continue the work begun under the Modern Controllership Initiative and in partnership with the Canadian Artist and Producers Professional Relations Tribunal, the Copyright Board and the Transportation Appeal Tribunal, on improving common administrative and management practices.

SECTION II – ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES BY STRATEGIC OUTCOME

Analysis by Program Activity

The Plans and Priorities document reflects the unique structure of the Competition Tribunal program as a single business line - the Tribunal, and a single service line - the Registry. The plans and priorities description takes into account that the Registry is responsible for the administrative support of the Tribunal and accountable for its voted funds. While the table below identifies strategic priorities, most of these are ongoing priorities and are rolled into the overall Tribunal operating budget. The Tribunal is a small organization where human resources are multi-disciplinary to serve the single business and service lines efficiently, and where financial and human resources are shared among strategic outcomes and associated activities.

Tribunal Business Line		
Strategic Outcome	**Expected Results**	**Priorities**
To provide a court of record to hear and determine, as informally and expeditiously as circumstances and considerations of fairness permit, applications under Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act*.	Enhanced Tribunal effectiveness and transparency while preserving fairness. Improved client service and simplified procedures.	Provide Tribunal members with in-depth training from a legal and economic perspective (ongoing). Through continued consultation, the permanent Tribunal/Bar Liaison Committee will review and amend the Rules for Regulating the Practice and Procedure to further streamline the established process (ongoing).
	Accelerated hearing process.	Active case management to reduce case delays, shorten filing time lines when possible and assist counsel resolve issues in a timely and fair manner (ongoing).

Registry Service Line		
Strategic Outcome	**Expected Results**	**Priorities**
A Registry service that provides administrative support to Tribunal members and litigants and timely access to case records and decisions.	Efficient case processing and hearing services to the Tribunal and litigants and efficient management of the Tribunal's case records.	The consistent provision of: • timely access to case documentation; • appropriate information on the Tribunal to assist litigants and the public better understand case proceedings; and • technologies that will result in improved efficiencies and cost reduction, and facilitate the timely advancement of cases.
	Modernized document and filing systems.	Systems that provide: • improved access to case documents and information to increase service efficiencies to the Tribunal, litigants and the public for process management and hearing support; • improved access for the public and litigants to information on the Tribunal's Rules for Regulating the Practice and Procedure, case records and decisions; and • an efficient web-based application to facilitate the filing of applications directly through the Tribunal's website.

Strengthened organizational accountability.	Development of a Registry performance measurement framework.	The Registry will conduct an analysis of current and proposed performance indicators to determine their appropriateness, and implement and evaluate a comprehensive performance measurement framework.

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION

Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the 2005-2006 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Registry of the Competition Tribunal.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of Part III of the Estimates: Reports on Plans and Priorities*.

- It adheres to the specific reporting requirements outlined in the TBS guidance;
- It uses an approved program activity architecture (PAA) structure;
- It provides a basis of accountability for the results achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved planned spending numbers from the Treasury Board Secretariat.

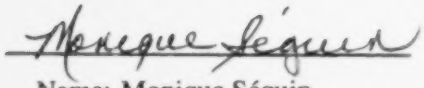

Name: Monique Séguin
Title: Registrar

Organizational Information

The Tribunal is composed of not more than six judicial members and not more than eight non-judicial members. Non-judicial members have backgrounds in economics, business, accounting, marketing and other relevant fields. Figure 1 shows the Tribunal's organizational structure.

The Governor in Council appoints judicial members, on the recommendation of the Minister of Justice, from among the judges of the Federal Court, Trial Division, and designates one of the judicial members as Chairperson of the Tribunal. The Governor in Council appoints non-judicial members on the recommendation of the Minister of Industry. Appointments are for a fixed term not exceeding seven years; members may be re-appointed.

The Registry has been designated a department for the purposes of the *Financial Administration Act*, with the Minister of Industry as its minister and the Registrar as the deputy head. The Registry has 14 full-time employees and provides all necessary administrative support required by the Tribunal for the hearing and disposition of all applications. They respond to all requests for information by the legal community, researchers and the public on the status of cases, the Tribunal's Rules for Regulating the Practice and Procedure, and its case law.

Figure 1: Organizational Structure

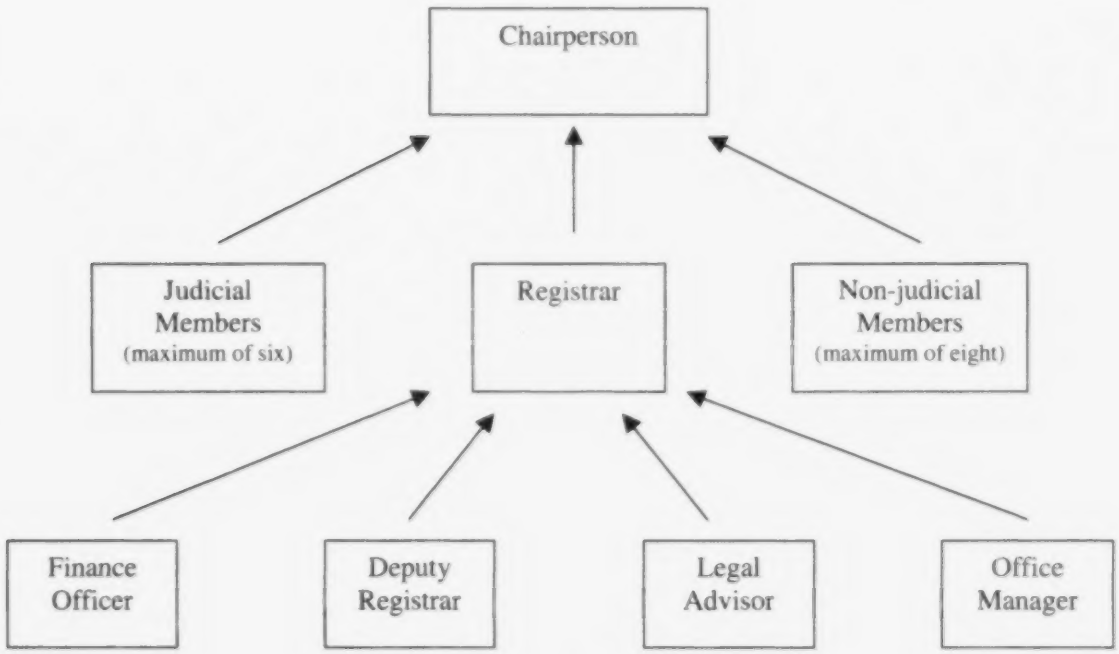

Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents

The Competition Tribunal is a small single business line organization, and as such, the spending trends are very stable as reflected by the following table.

Table 1: Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents

($ thousands)	Forecast Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Budgetary Main Estimates	1,648	1,634	1,634	1,634
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	1,648	1,634	1,634	1,634
Adjustments[1]	73	-	-	-
Net Planned Spending[2]	1,721	1,634	1,634	1,634
Plus: Cost of services received without charge	480	480	523	
Net Cost of Program	2,201	2,114	2,157	-
Full-Time Equivalents	14	14	14	14

[1] This amount is the 5% carry forward of $72,850

[2] Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

Table 2: Net Cost of Department for the Estimates Year 2005-2006

($ thousands)	Total
Net Planned Spending	1,633
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	416
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	64
Workers' compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	-
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	-
2005-2006 Net Cost of Program	*2,113*

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST

Enabling Legislation

Competition Tribunal Act, R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 19
Part VII.1, *Competition Act,* R.S.C. 1985, c. C-34
Part VIII, *Competition Act,* R.S.C. 1985, c. C-34

For Further Information

Registry of the Competition Tribunal
90 Sparks Street, Suite 600
Ottawa, Ontario K1P 5B4
Registrar: (613) 957-7851
Legal Advisor: (613) 954-0452
Deputy Registrar (613) 954-0857
Facsimile: (61 3) 957-3170
World Wide Web: *http://www. ct-tc.gc. ca*

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal de la concurrence

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultats prévus, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2006-III-10
ISBN 0-660-62765-5

Tribunal de la concurrence

2005-2006

Rapport sur les plans et les priorités

Le ministre de l'Industrie,
David L. Emerson

Table des matières

SECTION I – SURVOL **1**

Message du ministre 2
Renseignements sommaires 4
Plans et priorités ministériels 5

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE **8**

Analyse par activité de programme 9

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE **12**

Déclaration de la direction 13
Renseignements sur l'organisation 14
Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein 15

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT **17**

Lois habilitantes 18
Renseignements 18

SECTION I – SURVOL

Message du ministre

Par ses divers programmes, politiques et initiatives, le portefeuille de l'Industrie a contribué au développement d'une économie forte, sensible aux tendances, débouchés et marchés internationaux. Ensemble, les 15 organisations du portefeuille de l'Industrie appuient la qualité de vie élevée de tous les Canadiens en créant les conditions nécessaires pour bâtir une économie canadienne mondiale de file et du XXI[e] siècle qui est concurrentielle et innovatrice. En ma qualité de ministre de l'Industrie, je suis heureux de présenter les plans et les priorités du Tribunal de la concurrence.

Le portefeuille de l'Industrie

- Agence de promotion économique du Canada atlantique [1]
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada [2]
- Commission canadienne du tourisme [2]
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes [2]
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec [1]
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada [1]
- Industrie Canada
- Société d'expansion du Cap-Breton [1] [2]
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

[1] Aux fins du Budget principal de dépenses, il ne s'agit pas d'un membre du Portefeuille.
[2] N'a pas à produire de rapport sur les plans et les priorités.

Le Canada possède l'une des économies du savoir les plus fortes et les plus dynamiques du monde. Cela découle en partie des investissements considérables effectués par le gouvernement du Canada pour jeter de solides bases en sciences et élaborer des technologies de pointe. Par conséquent, les Canadiens sont connus partout dans le monde pour leurs percées scientifiques et technologiques.

Notre prospérité de demain, comme économie mondiale de file, dépendra de notre aptitude à attirer des talents et des investissements et de les jumeler de façon à renforcer continuellement notre capacité d'innover et notre propension à innover – à produire de nouvelles idées et technologies et à les appliquer. Il faut s'assurer que les travaux de recherche-développement effectués dans les universités et au sein du gouvernement débouchent sur le marché et que des capitaux de risque sont mis à la disposition des entreprises en croissance expertes dans l'art de créer et d'exploiter de nouveaux marchés et de nouvelles technologies. Il faut appuyer la mise sur pied d'entreprises axées sur le savoir qui se spécialiseront dans la commercialisation de la science et de la technologie et des programmes qui aideront les entreprises canadiennes à mettre en marché le fruit de leurs recherches. Nous devons poursuivre l'édification d'une économie bien portante et moderne qui est axée sur le savoir et qui contribuera à maintenir notre qualité de vie enviable. Nous devons également continuer de former des partenariats avec d'autres gouvernements, l'industrie et les universitaires en vue d'établir des cadres stratégiques qui éclaireront mieux le développement de secteurs industriels clés.

Le Canada compte rester à l'avant garde de l'économie du savoir à l'échelle mondiale en découvrant et en adoptant de nouvelles technologies, en étant le plus habile à déployer et à utiliser cette technologie, et en étant le meilleur producteur de produits de grande valeur sur le marché mondial. Notre objectif est rien de moins que d'être le chef de file du monde.

Au cours de l'année, le portefeuille de l'Industrie a grandement contribué au renforcement de l'économie canadienne. En 2005, nous continuerons de collaborer en vue de créer une économie dynamique et novatrice – une économie qui crée un milieu des affaires florissant et fait du Canada un solide concurrent sur le marché mondial.

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du Tribunal de la concurrence. On décrit dans ce rapport les programmes, les politiques et les priorités de l'organisation au cours de l'année à venir, alors que nous répondrons au défi que représente l'établissement d'une économie mondiale de file et novatrice du XXI^{e} siècle, y compris les faits saillants suivants :

- Le Tribunal apportera des améliorations à son système de dépôt de documents et de tenue d'audience par voie électronique afin de contribuer au succès d'une application Web permettant aux clients de déposer en toute sécurité leurs demandes et leurs documents directement par l'entremise du site Web du Tribunal.

- Le Tribunal entreprendra une révision des *Règles du Tribunal de la concurrence*, de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* et des *Directives de pratique* du Tribunal qui permettra de définir les obstacles à une gestion des dossiers plus efficace et de cerner les autres problèmes juridique touchant les procédures du Tribunal.

Nous sommes un gouvernement résolu à assurer la justice sociale, l'équité et la responsabilité environnementale. Mais aller au-delà de cette vision exige une économie concurrentielle et bien portante. Je suis convaincu que les plans et les priorités du Tribunal de la concurrence contribueront à l'édification d'une économie canadienne plus dynamique et novatrice – une qui est en effet plus solide et plus concurrentielle et qui contribue à la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens.

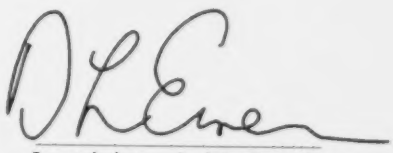

Le ministre de l'Industrie,
David L. Emerson

Renseignements sommaires

Le Tribunal de la concurrence est un tribunal quasi judiciaire qui a été créé en 1986 en vertu de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*. Il a pour mandat d'entendre des demandes et de rendre des ordonnances relatives aux affaires civiles qu'il peut examiner selon les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*, laquelle a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada ainsi que de veiller à ce que les entreprises se livrent une concurrence loyale et à ce que les marchés fonctionnent de manière efficace. Le Tribunal n'est investi d'aucune autre fonction et s'acquitte de sa mission en toute indépendance vis-à-vis du gouvernement et de ses ministères.

Pour de plus amples renseignements au sujet du Tribunal de la concurrence, visitez le site Web du Tribunal à l'adresse http://www.ct-tc.gc.ca

Depuis sa création, le Tribunal a entendu des affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les produits et services concernés, mentionnons les pharmacies, les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, le raffinage du pétrole et la vente d'essence au détail, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les services d'étude de marché et les réseaux électroniques partagés.

La *Loi sur le Tribunal de la concurrence* pourvoit également à l'organisation administrative du Tribunal. Grâce à son greffe, le Tribunal peut tenir ses audiences partout au Canada, selon les besoins, et assurer le bon déroulement de ses activités. Le greffe est également l'endroit où sont déposés les demandes et autres documents et d'où proviennent les documents et ordonnances du Tribunal dans tous les cas qui lui sont soumis.

Ressources financières (en milliers de dollars) :

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1 614 $	1 633 $	1 633 $

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
14 ÉTP	14 ÉTP	14 ÉTP

Priorités ministérielles

	Type	Dépenses prévues (en milliers de dollars)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Priorité n° 1 **(permanente)**	Tenir des audiences sans délai et équitablement, et rendre des décisions fondées sur les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*, conformément aux dispositions de la Loi.	1 614 $	1 633 $	1 633 $

Plans et priorités ministériels

Environnement de travail

Le Tribunal de la concurrence est un petit organisme fédéral oeuvrant dans un seul secteur d'activité – la tenue d'audiences, et dans un seul secteur de services – les services d'un greffe au Tribunal. Le Tribunal a une clientèle qui provient de tous les secteurs d'entreprises au Canada et les dossiers dont il est saisi sont complexes. La conduite de l'instance dans un délai raisonnable est importante et les décisions du Tribunal ont une incidence sur l'ensemble des Canadiens. Doté d'un budget limité, le greffe fait de son mieux pour optimiser ses ressources et offrir un meilleur service au Tribunal, sa présidente et ses membres, à la clientèle du Tribunal et à l'ensemble des Canadiens.

Le Tribunal fait face à un défi de taille en matière de planification : ses fonctions se limitant à l'audition des demandes et au prononcé des ordonnances, son activité dépend entièrement des demandes externes. Il n'a aucune emprise sur sa charge de travail. Le nombre de demandes dont il est saisi dépend de la politique d'application adoptée par le Commissaire de la concurrence ainsi que du nombre de demandes déposées par des particuliers ou des sociétés en vertu des dispositions sur l'accès privé. En tant que cour d'archives, le Tribunal a, pour la comparution, la prestation de serment et l'interrogatoire des témoins, ainsi que pour la production et l'examen des pièces, l'exécution de ses ordonnances et toutes autres questions ressortissant à sa compétence, les attributions d'une cour supérieure d'archives.

Le Tribunal est constamment à la recherche de nouvelles façons d'améliorer sa capacité de traiter les affaires promptement et équitablement. Les parties au litige s'attendent à un règlement rapide et à moindre coût de leur dossier et, au cours des dernières années, le Tribunal a instauré des pratiques novatrices visant à moderniser son fonctionnement. Devant l'intensification des pressions exercées sur lui pour l'élaboration et la mise en place de services électroniques, le Tribunal a répondu de façon satisfaisante. Grâce au système de dépôt de documents et de tenue d'audiences par voie électronique qu'il a élaboré, il a établi une norme pour la communauté juridique. L'élaboration et la mise en œuvre d'un système amélioré de gestion des dossiers, de même que la rédaction de règles de pratique et de procédure encadrant le dépôt de documents et

la tenue d'audiences par voie électronique s'inscriront encore parmi les initiatives importantes du Tribunal.

Le Tribunal a également concentré son énergie sur les exigences imposées par les principales initiatives et politiques de la fonction publique fédérale auxquelles il est assujetti, notamment sur les dispositions applicables des politiques du Conseil du Trésor sur l'évaluation et la vérification, de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et de la politique sur la gestion de l'information gouvernementale.

Initiatives importantes en cours

Améliorer le service à la clientèle

Le greffe du Tribunal s'efforce continuellement d'améliorer les systèmes de gestion des dossiers et des documents de manière à faciliter les audiences devant le Tribunal. Il a adapté sa procédure interne aux pratiques et procédures du Tribunal, mis a jour les directives et les lignes directrices du Tribunal en matière de pratique sur le dépôt de documents et la tenue d'audiences par voie électronique, et mis en œuvre une application Web permettant aux clients de déposer en toute sécurité leurs demandes et leurs documents directement par l'entremise du site Web du Tribunal. En 2005-2006, le greffe procédera à une évaluation du taux de satisfaction des clients à l'égard de son nouveau site Web et de son système de dépôt électronique afin de s'assurer de son efficacité et de cerner les aspects à améliorer.

Au cours du dernier exercice financier, le greffe a procédé à une réorganisation administrative qui s'est traduite par un accroissement des ressources de recherche et des ressources juridiques. En outre, le greffe a renforcé son obligation de rendre des comptes et a gagné en efficacité grâce à la restructuration de son service des ressources humaines, de son service des finances, et des fonctions de gestion de bureau, le tout pour favoriser la gestion améliorée des dossiers.

Offrir un soutien juridique au Tribunal

La section du contentieux du Tribunal offre un soutien juridique aux juges et aux autres membres composant le Tribunal. Elle offre essentiellement son soutien en matière de rédaction juridique, de recherche et de rédaction d'opinions juridiques, et de formation juridique sur les nouveaux enjeux juridiques. La section du contentieux offre aussi régulièrement à ses membres un bulletin d'information traitant des dossiers portés devant le Tribunal ainsi que des activités et de la formation à venir, et comprenant un résumé des principaux articles publiés dans les milieux juridique et économique.

En 2005-2006, la section du contentieux entreprendra une révision des *Règles du Tribunal de la concurrence,* de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* et des *Directives de pratique* du Tribunal qui permettra de définir les obstacles à une gestion des dossiers plus efficace et de cerner les autres problèmes juridique touchant les procédures du Tribunal. Des recommandations visant à rendre plus accessibles les règles du Tribunal seront formulées et présentées au Comité de liaison entre le Tribunal et le Barreau, lequel pourra donner d'autres directives. Dès que les modifications proposées auront été approuvées par le Comité, la section du contentieux

déclenchera le processus fédéral d'approbation des règlements en vue d'obtenir l'autorisation finale du gouverneur en conseil.

Apporter des améliorations stratégiques à la bibliothèque du Tribunal

Il faut procéder à une restructuration de la bibliothèque du Tribunal. Outil spécialisé destiné aux membres du Tribunal, la bibliothèque offre des connaissances et des ressources spécialisées en droit de la concurrence et autres domaines connexes. La section du contentieux procédera à l'étude des ressources documentaires disponibles, à la création d'un inventaire des nouvelles bases de données accessibles en liaison directe, à l'acquisition d'ouvrages spécialisés et à la mise à jour des fonds de livres. Un système amélioré de gestion des fonds sera mis en œuvre.

Améliorer les méthodes de gestion

En 2005-2006, le greffe du Tribunal s'engagera dans un certain nombre d'initiatives visant à améliorer ses méthodes de gestion.

Un plan d'action faisant suite à une vérification de régularité menée en 2004-2005 sera élaboré et mis en œuvre. Les projets visés par la politique sur la gestion de l'information gouvernementale, notamment celui portant sur la mise en place d'un système de gestion électronique des documents, seront entrepris, ce qui se traduira par un important investissement financier pour le Tribunal. Des indicateurs de rendement administratif à l'échelle de l'organisation seront élaborés, mis en application et évalués, et d'autres secteurs d'évaluation pourraient être définis. La mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* sera enclenchée, ce qui comprend l'établissement de comités consultatifs patronal-syndical et d'une méthode de règlement des différends, et l'élaboration de politiques.

La fonction finance du greffe se concentrera davantage sur les politiques et les procédures. L'amélioration des politiques internes en matière de voyage et d'accueil constituera une importante initiative. Les procédures pour le traitement des comptes à payer, des règlements interministériels et des réclamations anticipées seront officialisées et documentées pour s'assurer de pratiques optimales. Pour que les dossiers soient clairs et transparents, les procédures de passation des marchés et de classement seront également uniformisées. La structure financière de l'organisation sera de même révisée pour assurer un meilleur suivi et une meilleure organisation des dépenses et pour réduire les risques d'erreurs dans le codage financier.

Le greffe poursuivra les travaux qu'il a entrepris, en vertu de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, en collaboration avec le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, la Commission du droit d'auteur et le Tribunal d'appel des transports, sur l'amélioration des pratiques communes d'administration et de gestion.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

Analyse par activité de programme

Les plans et les priorités reflètent la structure unique du programme du Tribunal de la concurrence, lequel œuvre dans un seul secteur d'activité – le Tribunal, et dans un seul secteur de services - le greffe. La description des plans et priorités tient compte du fait que le greffe est responsable du soutien administratif offert au Tribunal et des fonds qui lui sont attribués. Bien que le tableau ci-dessous fasse état des priorités stratégiques, il s'agit pour la plupart de priorités permanentes qui font partie du budget de fonctionnement global du Tribunal. Le Tribunal est un petit organisme qui fait appel à des ressources humaines pluridisciplinaires afin de servir efficacement ses seuls secteurs d'activité et de services, et où les ressources financières et humaines sont partagées entre les objectifs stratégiques et les activités qui s'y rattachent.

Secteur d'activité du Tribunal		
Objectif stratégique	**Résultats prévus**	**Priorités**
Tenir lieu de cour d'archives appelée à entendre et à trancher de façon aussi informelle et expéditive que possible, compte tenu des circonstances et des impératifs liés à l'équité, les demandes fondées sur les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*.	Accroître l'efficacité et la transparence du Tribunal tout en préservant l'équité. Améliorer le service à la clientèle et simplifier les procédures.	Offrir aux membres du Tribunal une formation approfondie dans une perspective légale et économique (permanente). Au moyen d'une consultation continue, le Comité de liaison Tribunal/Barreau examinera et modifiera les règles de pratique et de procédure du Tribunal afin de simplifier davantage le processus établi (permanente).
	Accélérer la procédure d'audience.	Favoriser une gestion active des instances en vue d'abréger, dans la mesure du possible, les délais d'instruction et les délais de dépôt des documents, et d'aider les avocats à régler les questions en litige en temps utile et d'une manière raisonnable (permanente).

Secteur d'activité du greffe		
Objectif stratégique	**Résultats prévus**	**Priorités**
Service d'archives qui offre un soutien administratif aux membres du Tribunal et aux parties en litige ainsi qu'un accès rapide aux dossiers et aux décisions.	Offrir au Tribunal et aux parties en litige un service efficace de traitement des demandes et de tenue des audiences, ainsi qu'une gestion efficace des instances.	Offrir de manière continue : • un accès rapide aux dossiers; • des renseignements pertinents sur le Tribunal qui permettront aux parties en litige et au public de mieux comprendre la procédure; • des technologies qui amélioreront l'efficacité et réduiront les coûts, et qui faciliteront le déroulement rapide des dossiers.
	Mettre en place des systèmes modernes de préparation et de dépôt de documents.	Offrir un système : • d'accès amélioré aux dossiers et aux renseignements afin d'accroître l'efficacité des services offerts au Tribunal, aux parties et au public en ce qui a trait à la gestion des instances et au soutien des audiences. • d'accès amélioré, pour le public et les parties au litige, aux renseignements sur les règles de pratique et de procédure du Tribunal, aux dossiers et aux décisions; • d'application Web efficace pour faciliter le dépôt des demandes directement par l'entremise du site Web du Tribunal.

Renforcer l'obligation de rendre des comptes de l'organisme.	Élaborer un cadre de mesure du rendement du greffe.	Le greffe analysera les indicateurs de performance actuels et ceux proposés afin de juger de leur pertinence, et il mettra en œuvre et évaluera un cadre complet de mesure du rendement.

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de l'exercice 2005-2006 du greffe du Tribunal de la concurrence.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapport sur les plans et les priorités* .

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les lignes directrices du SCT;
- Il utilise une Architecture des activités des programmes (AAP) approuvée;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues allouées par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Monique Séguin

Nom : Monique Séguin
Titre : Registraire

Renseignements sur l'organisation

Le Tribunal est composé d'au plus six membres provenant de la magistrature et d'au plus huit autres membres. Les autres membres ont des connaissances en économie, en commerce, en comptabilité, en commercialisation et en autres domaines pertinents. La structure organisationnelle du Tribunal est illustrée au tableau 1.

Le gouverneur en conseil nomme les juges, sur recommandation du ministre de la Justice, parmi les juges de la Section de première instance de la Cour fédérale et désigne l'un deux à titre de président du Tribunal. Le gouverneur en conseil nomme les autres membres sur recommandation du ministre de l'Industrie. Les mandats ont une durée déterminée d'au plus sept ans et peuvent être renouvelés.

Le greffe a été désigné comme ministère pour les besoins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le ministre de l'Industrie en étant le ministre responsable et le registraire, l'administrateur général. Le greffe compte quatorze employés à temps plein et offre tout le soutien administratif dont le Tribunal a besoin pour entendre et trancher l'ensemble des demandes. Il répond à toutes les demandes de renseignements du milieu juridique, des chercheurs et du public au sujet du déroulement des dossiers, des règles de pratique et de procédure du Tribunal et des décisions qu'il a rendues.

Tableau 1 : Structure organisationnelle

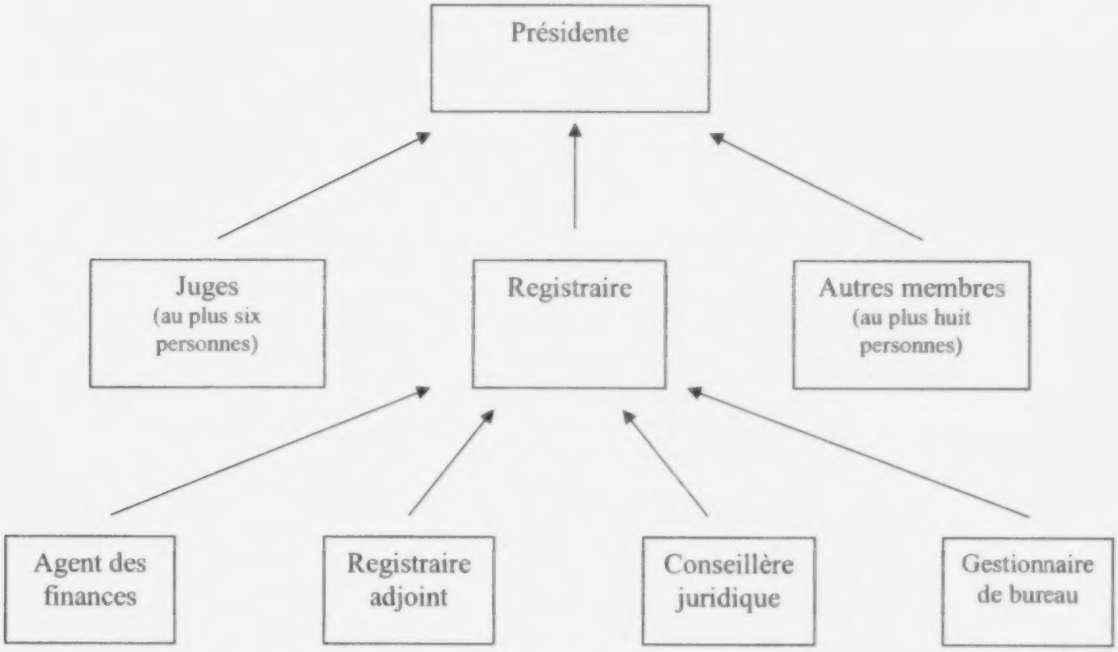

Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein

Le Tribunal de la concurrence est un petit organisme qui n'a qu'un seul secteur d'activité et, à ce titre, les tendances en matière de dépenses sont très stables comme le reflète le tableau suivant.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1 648	1 634	1 634	1 634
Moins : revenus disponibles	–	–	–	–
Total du Budget principal des dépenses	1 648	1 634	1 634	1 634
Rajustements[1]	73	–	–	–
Dépenses nettes prévues[2]	1 721	1 634	1 634	1 634
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	480	480	523	
Coût net du programme	2 201	2 114	2 157	–
Équivalents temps plein	14	14	14	14

[1] Ce montant représente le surplus reporté de 5% équivalant à 72 850 $.
[2] Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice financier.

Tableau 2 : Coût net pour le ministère au cours de l'année budgétaire 2005-2006

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	1 633
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	416
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	64
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	-
2005-2006 Coût net du programme	*2 113*

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Lois habilitantes

Loi sur le Tribunal de la concurrence, L.R.C. (1985) (2^{e} suppl.), ch. 19
Part VII.1, *Loi sur la concurrence,* L.R.C. (1985), ch. C-34
Part VIII, *Loi sur la concurrence,* L.R.C. (1985), ch. C-34

Renseignements

Greffe du Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4

Registraire : (613) 957-7851
Conseillère juridique : (613) 954-0452
Registraire adjoint : (613) 954-0857
Télécopieur : (61 3) 957-3170
Site Internet : *http://www. ct-tc.gc. ca*